

Protocole de l'Accueil de Loisirs Planet' copains ETE 2020

OBJECTIF

L'objectif principal de ce protocole est de préparer l'ouverture de l'accueil de loisirs durant la période estivale.

Ce que l'on sait

- Protocole de l'Education Nationale et de la Jeunesse communiqué le 22 juin 2020.

Personnes concernées par ce protocole

- Les enfants
- Leurs familles ou accompagnants
- Les agents de l'accueil de loisirs

Organisation et déroulement

→ Horaires d'ouverture de l'AL : 7h30-18h30

→ Nombre d'enfants accueillis dans la structure :

3/6 ans : maximum 30 enfants en juillet et 24 en août 6/9 ans : maximum 30 enfants en juillet et 24 en août 10 ans et + : maximum 8 enfants en juillet et 6 en août

→ Organisation du collectif enfants :

Les enfants accueillis sont répartis en 3 groupes : les 3/6 ans, les 6/9 ans et les 10 ans et plus. Chaque groupe est accueilli dans des lieux différents, avec des accès différenciés : les 3/9 ans au sein de l'Accueil de Loisirs, 1 rue des Ajoncs et les 10 ans et plus à la salle PICAUD dans le bourg.

→ Nombre d'animateurs :

8 animateurs: 4 avec les 3/6 ans, 3 avec les 6/9 ans et 1 avec les 10 ans et plus

→ Prise de température :

Les parents se doivent de surveiller l'apparition de symptômes chez leur enfant, ils sont invités à prendre la température de leur enfant avant l'arrivée à l'accueil de loisirs. En cas de symptômes ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne pourra pas être accueilli au sein de la structure.

→ Modification des horaires de travail :

La mise en place du protocole nous amène à redéfinir les horaires de l'équipe d'animation :

	7h30 – 17h	8h30 – 18h30	9h30 – 18h30
3/6 ans (4 animateurs)	2 animateurs , en fin de journée ils peuvent partir à compter de 17h seulement quand le nombre	1 animateur	1 animateur
6/9 ans (3 animateurs + Sophie ou Maïc)	d'enfants présents le permettra (afin de respecter le taux d'encadrement)	1 allillateul	1 ammateur
10 ans et plus 8h – 18h (1 animateur)	L'animateur des 10 ans et plus accueille les jeunes de 8h à 17h45 à la salle Picaud. Etant donné l'amplitude horaire, celui-ci ne participe pas aux réunions du mercredi soir, il devra travailler sur son planning hebdomadaire en début ou fin de journée sur son temps de travail (avant l'arrivée des jeunes le matin ou après leur départ)		

→ Déroulement :

Groupe des 3/6 ans:

Accueil des enfants de 7h30 à 10h :

Dès 7h30 l'accueil des enfants se fait par un agent au niveau de la porte d'entrée. Les enfants déposent leurs vêtements aux porte-manteaux situés dans le hall d'accueil.

<u>Tous les enfants</u>, une fois leurs affaires déposées, <u>doivent</u> aller se laver les mains aux lavabos situés à gauche en entrant dans la grande salle.

Après s'être lavé les mains les enfants peuvent rejoindre les différents espaces dans la salle ou à l'extérieur, pour le temps d'accueil.

A 10h quand tous les enfants sont arrivés, ils sont répartis en petits groupes pour les activités.

Temps de sieste :

Les plus petits ont la possibilité de faire la sieste, ils sont répartis dans 2 salles de sieste.

Les familles devront prévoir le nécessaire pour la sieste : drap, doudou, tétine, couverture, petit oreiller...

Espaces utilisés pour les temps d'accueil et les activités :

- Salle d'activité
- Salle de sieste
- Salle de motricité
- Espaces extérieurs pour les activités : cour, jardin, camping, bois.

Groupe des 6/9 ans :

Accueil des enfants de 7h30 à 10h :

A 7h30 les enfants sont accueillis uniquement par la porte donnant côté cour, celle face au skatepark. L'autre porte reste fermée le temps de l'accueil, elle est ouverte à 10h.

<u>Tous les enfants</u>, doivent <u>en priorité</u> passer par les sanitaires et se laver les mains. Ensuite, ils vont déposer leurs affaires aux porte-manteaux dans le couloir et seulement après ils peuvent rentrer dans la salle d'activités où ils sont accueillis par un autre animateur, puis ils rejoignent les différents espaces dans la salle ou à l'extérieur, pour le temps d'accueil.

A 10h quand tous les enfants sont arrivés, ils sont répartis en petits groupes pour les activités.

Espaces utilisés :

- Salles d'activités au rez-de- chaussée
- Salle rouge
- Salle jaune si besoin
- Espaces extérieurs : cour, jardin, camping, bois

Pour les 2 groupes :

<u>Arrivée des enfants</u>:

- L'animateur qui accueille les enfants veille à filtrer les arrivées afin d'éviter tout « embouteillage ».
- Si des enfants jouent à l'extérieur, l'animateur devra accueillir l'enfant au portail et non à la porte d'entrée.
- Le pointage est réalisé sur la tablette par l'animateur qui gère l'accueil des parents.

<u>Départ des enfants</u>:

- Un animateur à la porte, accueille le parent et va chercher l'enfant dans la salle d'activité.
- Si des enfants jouent à l'extérieur, l'animateur devra reconduire l'enfant au portail et non à la porte d'entrée.
- Le pointage est réalisé sur la tablette par l'animateur qui gère l'accueil des parents.

Groupe des 10 ans et plus:

Le groupe des 10 ans et plus, est accueilli de 8h à 17h50 à la salle Picaud et encadré par une animatrice.

De 7h30 à 8h et de 18h à 18h30 les arrivées et départs des jeunes se font à l'accueil de loisirs, les jeunes ne devront pas être « brassés » avec les enfants du groupe des 6/9 ans.

→ Temps de repas :

La restauration en liaison chaude reprend pour l'été, il convient de se référer au protocole mis en place par l'équipe de la restauration.

Trajet pour la cantine :

Les trajets se font par groupe et les départs sont échelonnés :

- 3/6 ans départ (par la route) à 11h55
- 6/9 ans départ (par le chemin) à 12h
- 10 ans et plus arrivée directement à la cantine à 12h20

Pique-niques : en cas de mauvais temps les pique-niques sont pris à l'AL, l'occupation des lieux sera à voir avec l'équipe d'entretien qui interviendra sur le temps du midi dans le bâtiment.

Organisation des activités :

- Les activités doivent être organisées par petits groupes.
- Utilisation du petit matériel et des jeux : au sein d'un **même groupe** le partage et l'échange de jeux et de matériel est permis si ce matériel est désinfecté le soir ou s'il reste inutilisé pendant 24h.
- Les jeux (puzzle, légo, kapla, jeux de société...) sont répartis en 2 caisses : une caisse est utilisée les lundis, mercredis et vendredis, l'autre caisse est utilisée les mardis et jeudis.
- Le petit matériel utilisé lors de la journée (feutres, taille crayon, pinceaux...) est désinfecté le soir.
- Les activités à l'extérieur de l'enceinte de l'AL sont autorisées : bois, jardin...
- Les personnes intervenant ponctuellement sont admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrière.

→ Les règles de distanciation :

- Pour les enfants de 3 à 10 ans aucune règle de distanciation ne s'impose au sein d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos ou dans les espaces extérieurs.
- Pour les enfants de 11 ans et plus, la distance physique de 1 mètre doit être respectée.
- Pour les encadrants, la distanciation physique d'au moins 1 mètre s'applique dans les espaces clos entre les encadrants et les enfants.

→ Le port du masque :

- Le port du masque est obligatoire pour les encadrants, en espace clos dans les situations où la distanciation de 1 mètre n'est pas possible.
- Pour les enfants de 11 ans et plus le port du masque est obligatoire quand la distance de 1 mètre ne peut pas être maintenue.
- Il appartient aux représentants légaux des enfants de fournir les masques (2 par jour).

Points importants pour tous les groupes :

- Les représentants légaux ne sont pas autorisés à rentrer dans l'Accueil de Loisirs ou dans la salle Picaud, si besoin il seront tenus de porter un masque.
- Aérer les différentes salles le plus fréquemment possible : entre 10 et 15 min avant l'arrivée des enfants, entre chaque activité, sur le temps du midi.
- Expliquer aux enfants les gestes barrière : chercher des outils pédagogiques adaptés à l'âge des enfants.

Nouveaux besoins humains et matériel

→ Besoins humains :

De nouveaux horaires sont définis afin de permettre le respect des gestes barrière sur toute l'amplitude horaire à savoir de 7h15 à 18h30.

Besoins matériel

Un kit de protection sera remis à chaque animateur.

Masques, gants et gel à disposition des agents.

→ Aménagement des locaux avant réouverture de l'AL

Un aménagement des différents espaces est nécessaire avant le début de l'été :

- Réaménager les différents coins dans les salles
- Remettre en service les jeux (puzzle, voitures légo...)

Rappel des gestes barrière et recommandations

L'application des règles d'hygiène joue un rôle essentiel dans la prévention des maladies infectieuses car elle permet de réduire les sources de contamination et leur transmission.

Ces mesures doivent être appliquées chaque jour, même en dehors d'infection déclarée. Elles concernent locaux, matériel, linge, alimentation et hygiène individuelle.

Elles s'appliquent aux enfants et aux professionnels.

Hygiène respiratoire

- Se servir de mouchoirs en papier jetables pour s'essuyer le nez
- Se couvrir la bouche et le nez en cas d'éternuement ou de toux
- Tousser et éternuer dans son coude
- Jeter les mouchoirs souillés après chaque usage, dans une poubelle avec couvercle

Hygiène des mains

- Mettre du savon en quantité suffisante et/ou des solutions hydro alcooliques à disposition
- Séchage des mains avec serviettes à usage unique à mettre dans la poubelle par l'enfant

Pour les professionnels, se laver systématiquement les mains pendant trente secondes :

- Le matin avant tout contact avec les enfants
- Avant tout contact avec un aliment et avant chaque repas
- Avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué

Pour les enfants, autant que possible, le lavage des mains doit être pratiqué :

- A l'arrivée et au départ de l'enfant
- Avant chaque repas, goûter
- Avant et après être allé aux toilettes
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué
- Avant et après la sieste

Hygiène des locaux et du matériel (se référer au protocole d'entretien des locaux de l'AL)

- Nettoyer tous les jours les sols et les surfaces avec les produits ménagers usuels
- Nettoyer et désinfecter tous les jours le matériel utilisé et objets touchés : matériel pédagogique, jouets, jeux, poignées, interrupteurs, tables, porte manteaux, dossiers de chaises, portes des toilettes, lits...
- Vider tous les jours les poubelles et autres conditionnements
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en papier et savon
- Aérer régulièrement les locaux
- Aérer les locaux régulièrement en l'absence d'occupant et portes fermées
- Veiller au bon fonctionnement de la ventilation, nettoyer les bouches d'aération si elles sont sales

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage









Procédure de gestion d'un cas suspect

Rappel: Les symptômes évocateurs sont: toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre

→ En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un enfant :

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'enfant avec un masque dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'enfant dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières
- Prise de la température avec un thermomètre sans contact
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant en respectant les mesures barrières
- Prévenir tout de suite la direction Maïc ou Sophie.
- Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes
- Poursuite stricte des mesures barrières
- L'enfant ne pourra ré intégrer l'accueil de loisirs que sur présentation d'un certificat médical.

→ En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un agent :

Conduite à tenir :

- Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières
- Nettoyage minutieux et désinfection par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes
- Poursuite stricte des mesures barrières

Mairie de Nivillac - 3 rue Joseph Dano - 56130 NIVILLAC Tél : 02 99 90 62 75 mail : mairie@nivillac.fr